

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Une étude de 60 millions de consommateurs et du CISS (collectif interassociatif sur la santé) vient d'actualiser les statistiques de l'Institut des données de santé (IDS). Selon cette étude, 68,7 millions d'euros de dépassements ont été facturés à l'hôpital public en 2013, soit un montant à nouveau en baisse par rapport à l'année précédente (69,1 millions en 2012, 70 millions en 2011).

4 889 praticiens ont exercé en 2013 une activité privée au sein d'un établissement public, en France métropolitaine ou en Outre mer, dont 43 % sont installés en secteur 2, donc autorisés à facturer des dépassements d'honoraires. La moyenne annuelle des dépassements perçus s'élevait en 2013 à 33 000 euros, avec de fortes disparités régionales : de 53 000 euros en Ile-de-France, à moins de 15 000 euros en Auvergne, Bretagne ou Poitou-Charentes. La chirurgie et l'ophtalmologie sont les disciplines qui facturent les dépassements les plus élevés.

© 2014 Les Echos Publishing